**Et encore…//**

A côté de l’association des chauffeurs bénévoles, la Ville de Versoix propose un service de taxis aux personnes sous certificat médical attestant de leur impossibilité à utiliser les transports en commun pour se rendre à des rendez-vous d’ordre médical. Les personnes concernées peuvent trouver un formulaire à remplir à la réception de la Mairie (CHF 5.- de frais administratifs). Ce document permet d’effectuer 8 courses simples de taxis par année (Genève et district de Nyon) remboursées à 50% par la Ville de Versoix.

*Renseignements auprès de Madame Myriam Angeloni, Mairie de Versoix, Tél. 022 755.66.58*